

NOTE TRANSVERSALE

RÉFLEXION SUR LA TORTURE ET LES SOUFFRANCES PSYCHOLOGIQUES EN CONDITION D'EXIL POUR UNE MISE EN QUESTION DU VÉCU D'ENCAMPEMENT



Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Europe

BYLON Yan
Décembre 2021

 **CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: OMER UNLU / PEXELS

NOTE TRANSVERSALE

INTRODUCTION

Humanités aux frontières

I. LES VIOLENCES FAITES À L'HUMAIN EN CONTEXTE PRÉ-MIGRATOIRE

L'exemple de l'humaine condition à l'épreuve de la torture

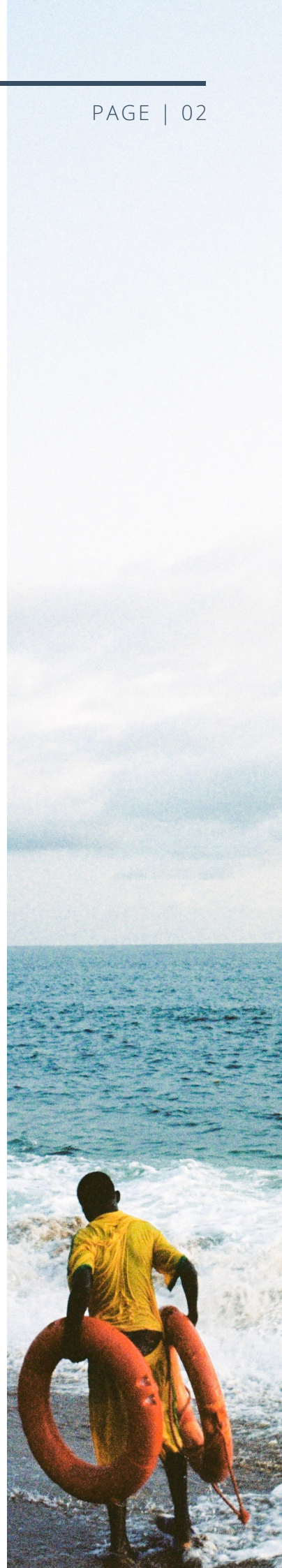
II. LA MARQUE PSYCHIQUE : LE TRAUMATISME EN QUESTION

La mort est ailleurs

Poétique de la marque dans la peinture : quand l'exil habite la toile

III. HABITER LES CAMPS : POUR UNE MISE EN QUESTION DES RAPPORTS ENTRE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET LE VÉCU D'ENCAMPEMENT

SOURCES ET RÉFÉRENCES



INTRODUCTION

HUMANITÉS AUX FRONTIÈRES

Partir. Un mot qui à lui seul nécessite d'occuper une phrase entière afin de poursuivre le récit d'une vie. Dans la démarche de celui ou celle qui s'y engage, il n'est certainement pas sans résonnance interne dans l'intime de l'Être de celles et ceux qui s'y trouvent... à partir. Se trouver à partir, puis se trouver à part, jusqu'au-delà des frontières. Des questions se posent sur les enjeux et réalités de l'exil jusqu'aux situations d'encampements, là où l'existence des camps comme espaces de vie nécessite que l'on porte un regard, une parole. Là où des Humanités se trouvent à partir et qu'à partir de ce moment un ailleurs se présente, et il leur faut pouvoir trouver en eux la force de continuer d'exister, dans la permanence et la continuité de leur histoire, incluant la permanence et la continuité de leurs vécus, et cela en dépit des ruptures et des pertes. Qu'en est-il de la mère Nation dans sa disposition à porter une parole d'accueil envers celles et ceux qui arrivent à sa frontière avec l'enjeu probable d'y être porté-e-s en son sein ?

Cette note transversale pour l'Observatoire des Camps de Réfugié-e-s (O-CR) s'inscrit dans la démarche de penser la dimension traumatique des vécus de violences des personnes réfugiées [1] afin de mettre en question l'expérience de l'encampement. À quoi engage l'urgence des camps comme réponse s'il faut considérer l'histoire singulière et collective de chacun-e ? Inviterait-elle à faire l'économie des pensées sur la pluralité des parcours de vie et des souffrances psychiques en condition d'exil ?

En 2016, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) [2] publie une étude dans laquelle elle souligne l'exposition à des facteurs de risque de troubles mentaux pour les personnes réfugiées, les demandeur-se-s d'asile et les migrant-e-s en situation irrégulière de la zone géographique Europe [3]. Elle distingue trois temporalités à savoir l'avant, le pendant et l'après de la migration dans la mobilisation de ces dits facteurs de risque. En situation pré-migratoire, l'OMS met en avant chez les populations étudiées leurs vécus de situations extrêmes de conflits armés, de tortures, d'emprisonnement, de violations de leurs droits humains, de persécutions en raison de singularités qui leur appartiennent, la confrontation à la mort de proches ainsi que les privations en besoins fondamentaux [4]. Nous soulevons ici la multiplicité des contextes de violences et sévices venant mettre à l'épreuve la capacité de l'humain à mettre du sens sur les événements extrêmes qu'il a vécu. Le vécu d'un tel environnement insuffisamment paisible mettrait en cause la confiance de l'humain à l'égard de l'espace de vie et interrogerait alors sur la potentielle « *perte de ce qui était accepté comme fiable* » [5]. Cela dit la souffrance ne s'arrête pas aux actes qui l'y ont conduit, elle impliquerait également de considérer les sentiments qui l'accompagnent.

En France, d'autres acteur-ric-e-s invitent à penser et inclure les questions de « santé mentale » des populations exilées dans les enjeux de santé publique. Dans leur pratique clinique quotidienne, le Centre Primo Levi [6] ainsi que Médecins du Monde [7] font le constat des atteintes portées à « *l'intégrité* » tant physique que psychiques des patient-e-s qu'ils reçoivent [8].

Également, dans une étude publiée en 2017 au bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé publique France, le Comité pour la santé des exilés [9] (Comede) renseigne des données concernant les personnes accueillies, entre 2012 et 2016, au sein de leur dispositif de soins à l'hôpital de Bicêtre à Paris.

Cette étude indique que « *la présence de troubles psychiques graves nécessitant une psychothérapie apparaît ainsi liée aux antécédents de violence dans le pays d'origine et tout au long du parcours d'exil* » [10]. Elle dresse un tableau clinique, notamment des syndromes psychotraumatiques et dépressifs, en établissant un lien entre les antécédents de violences, les vécus de torture et les troubles psychiques impliquant la nécessité d'une prise en charge en psychothérapie. Il semble dès lors qu'il y ait une nécessité à ce que les personnes exilées puissent être accompagnées dans leurs vécus de souffrance psychique.

L'Organisation Mondiale de la Santé région européenne [11] caractérise également la prévalence de certains troubles mentaux. Si elle repère des taux élevés pour les troubles de stress post-traumatique (PTSD) notamment chez les personnes réfugiées par rapport à ceux observés dans la population générale du pays hôte [12], le guide technique datant de 2018 informe sur les difficultés à évaluer les rapports entre troubles mentaux et facteurs de risque même lorsque ces derniers sont déterminés [13]. C'est aussi que cela interroge sur ce qui de la destructivité de certains humains continue d'animer dans la souffrance celles et ceux qui y ont été confronté-e-s, des années après voire des générations. Alors il nous faut penser. Si l'OMS nomme en ces termes des « facteurs de risque », et nous en reconnaissons l'importance de les identifier, cette notion suffit-elle à penser la dynamique de la souffrance psychique de celles et ceux qui y sont exposé-e-s ?

La souffrance d'ordre psychologique est-elle vouée à n'être entendue que sous le prisme de sa prévalence au dépend de la qualité de son expression subjective ?

Les violences subies et les parcours singuliers d'exil sont-ils relégués à n'être pensés qu'en facteurs en dehors d'une articulation avec leurs modalités d'expression en contextes ? Autrement dit, là où ledit facteur écarterait la qualité du mode de présence et d'absence au monde de l'humain qu'il concerne.

Mais alors, comment comprendre les modalités d'expression de la souffrance psychique pour l'humain qui a été conduit à partir vers un ailleurs ? Quelle compréhension à la dimension traumatique des violences vécues en condition d'exil ?

Dans un premier temps, nous proposons un argumentaire sur les violences faites à l'humain en prenant l'exemple de la torture. Ensuite, nous portons à la réflexion la question du traumatisme sous la notion de marque psychique (ou trace psychique) tant dans sa dimension douloureuse que dans son potentiel explorable de créativité. Dans cette note, il est une démarche que nous adoptons à tenter d'interroger, ou tout au moins en en dessinant les contours, en appui sur les travaux menés sur le sujet, ce qu'il s'y passe pour celles et ceux qui s'y trouvent car les réponses sont vaines si aucune question n'est pensée ni posée.

I/ LES VIOLENCES FAITES À L'HUMAIN EN CONTEXTE PRÉ-MIGRATOIRE

Les violences de l'humain conduisant d'autres humains à se résoudre au recours de partir vers un ailleurs espéré différent sollicitent une préoccupation à leur égard. Qu'elles se masquent dans les institutions, de la famille aux États en passant par toutes les autres régissant le quotidien de chacun-e, ce qu'il y a de saisissant dans ces violences est qu'elles engagent toujours un humain avec un autre, seul ou en groupe. Dans ces cas de violences, l'atteinte à l'histoire individuelle est aussi une atteinte à l'histoire collective. Nous proposons un énoncé sur les violences auxquelles certaines personnes réfugiées en camps ont pu être confrontées. Nous prenons spécifiquement l'exemple du cas de la torture.

L'exemple de l'humaine condition à l'épreuve de la torture

« *Le but réel de la torture n'est pas de faire parler, mais de faire taire* » [14] nous disent Françoise Sironi et Raphaëlle Branche, respectivement psychologue et historienne. Le sujet est alors attaqué singulièrement dans le même temps que dans le fond, ce qui est visé c'est son groupe d'appartenance [15]. Françoise Sironi nomme ainsi la production de « *déculturation* » [16]. Il semble que le manifeste de la forme des mises en actes de torture masque dans le fond une visée destructrice à l'égard de l'ensemble des repères identificatoires et symboliques de l'humain. Soit les repères pluriels, d'affiliation, qui permettent à un sujet singulier de se vivre plus ou moins accordé à son humanité. Alors il apparaît que l'approche de la torture mêle à la fois la parole et la douleur, le corps et la pensée, l'existence singulière pour soi-même et l'appartenance collective, tout cela en

passant par la marque dont la localisation se terre puis se tait dans la confusion en ce que « *torturer c'est agir sur la pensée de ceux que l'on torture par l'intermédiaire de marquages corporels et psychiques* » [17]. **Mais alors comment comprendre le statut de cette marque entre corps et psychisme ? Comment comprendre l'inscription de l'empreinte d'un mal extrême chez l'humain qui, au regard du thème que nous étudions ici, partirait ensuite corps et âme vers un ailleurs où vivre ?**

Il est à considérer la notion d'« *effraction psychique* » dans la torture et cela avec plusieurs mécanismes agissant en toile de fond [18]. À l'épreuve de cette dernière, les frontières de l'humain sont activement atteintes dans leur fonction à maintenir liés et à la fois séparés, dans une tension suffisante, le dedans et le dehors de soi. Ce serait une manière de rendre la « *limite perméable* » [19] en visant la porosité des « *enveloppes* » [20] psychiques et corporelles de l'humain. Par ces processus, le mal infligé, à l'œuvre dans l'alternance des isollements et des actes de violence [21], insisterait sur la répétition de chemins funestes vers la mort sans jamais que cette dernière en soit le destin voulu dans la réalité du corps.

Un autre aspect du potentiel d'effraction semble se situer dans la parole, et non uniquement celle de la victime sous le prisme de l'aveu. Le langage du tortionnaire porté en mots dans le même temps que des violences physiques s'opèrent, se révèle être un marquage s'inscrivant à la fois aux plans physique et psychique. Ce serait aussi dire que la violence assumée des mots accompagne en accord les maux du corps avec un-e même agresseur-euse comme responsable et, « *ces paroles sont encore agissantes des années après la torture* » [22].

Cela questionne car les paroles semblent alors faire trace en marquant l'actualité de la présence d'un mal passé en dépit de l'absence de celle ou celui l'ayant attenté.

Considérant cela, il nous apparaît que loin de dire « *verba volant, scripta manent* » [23] parce que pénétrantes les paroles violentes ne s'envolent pas, et à l'inverse il reste à écrire dans un travail de reconstruction pour l'individu le récit et l'histoire de sa part humaine délitée.

Le délitement, voilà où notre réflexion sur la question nous conduit à porter un regard d'attention. L'idée serait de dire que dans le « travail » de déconstruction par la torture entre le dedans et le dehors de soi, le singulier et le collectif, la notion d'une fragmentation agissante sur l'Être semble s'engager avec la privation d'avoir accès à certains contenus de pensée pour penser. C'est d'ailleurs intéressant de constater ce que P. Bessoles nomme en renvoyant à l'étymologie de la torture en précisant l'action de « *tordre* » [24]. Tordre la capacité de penser ce qu'il se passe en soi et autour de soi, tordre la signification des repères de sa propre identité. Tordre dans la confusion la capacité de sentir et se sentir, d'identifier, s'identifier, et de percevoir la réalité de la situation violente dans ce qu'elle est. Dans cette perspective, ces aspects de la torture se référeraient à une privation du langage de l'individu. C'est-à-dire priver de la capacité de nommer, ne serait-ce qu'à soi-même, sa propre expérience de la situation violente en ce que nommer suppose d'avoir suffisamment de confiance en l'environnement et de marge de liberté pour « prendre du recul » sur son propre vécu.

Ce serait alors une attaque de la capacité, dite « intermédiaire » [25], à trouver, créer et penser le sens des choses pour les dire en mots. Et cela, en considérant la mesure du possible de la vie psychique à faire que ces derniers, les mots, soient adressés à autrui comme à soi-même.

Nous poursuivons. Il transparaît que la destruction des liens serait donnée à voir et à vivre par la torture avec pour objectif la « dépersonnalisation » et s'inscrivant sur plusieurs plans tels que les liens sociaux, culturels, familiaux, corporels, affectifs [26]. Ce serait à la fois une démarche de déconstruction de l'identité de la victime [27] faisant de son existence passée un sens interdit, et ouvrant la voie à l'inscription marquante de ce qui n'est plus nommable ni pensable car l'ensemble structurant qui permettait de nommer et penser est précisément violenté sous une forme extrême [28]. La torture semble ainsi agir sur l'exclusion interne de l'humain aux fins de son isolement, se tenant désormais à part du groupe d'appartenance [29]. Dans le regard de l'autre comme tortionnaire et par son action de tordre, l'humanité de la victime serait-elle interdite ? Il y aurait-il dans le fond comme dans la forme des actes de torture une proscription d'humanité en ce qu'elle en prive l'accès à celle ou celui qui s'y vit ? Ces questions se posent à nous car si nous cherchons à avoir une compréhension de la dimension traumatique de ces violences, les attaques et les torsions du sens de l'expérience humaine, singulière et collective, nous semblent être des points à considérer dans ce qui constitue une trace, une marque.

“ Il transparaît que la destruction des liens serait donnée à voir et à vivre par la torture avec pour objectif la « dépersonnalisation » et s'inscrivant sur plusieurs plans tels que les liens sociaux, culturels, familiaux, corporels, affectifs [26].

Ce serait à la fois une démarche de déconstruction de l'identité de la victime [27] faisant de son existence passée un sens interdit, et ouvrant la voie à l'inscription marquante de ce qui n'est plus nommable ni pensable car l'ensemble structurant qui permettait de nommer et penser est précisément violenté sous une forme extrême [28].

”

Nous comprenons que dans la torture, les violences actées en châtiments par l'agresseur-se ne visent pas la mort du corps de chair. Cela montrerait qu'il est possible pour l'humain de tendre à détruire un autre humain sans que la réalité matérielle du meurtre en soit le principal objet d'intention, faisant de la fin la justification des moyens, et impliquant une interrogation sur le sens de la mort donnée en ce qu'elle se passerait ailleurs pour la victime et différemment de son aspect fatal en finalité sur un corps. L'abord des souffrances dans ces contextes nous amène à dire que les marques laissées psychiquement par ces situations de violences, portent également atteinte aux liens de l'individu. Le lien à soi-même, à autrui et à sa patrie. Mais aussi une atteinte à la vitalité de son corps et de sa vie psychique, ainsi que leurs rapports réciproques. L'enjeu étant la mise à mal de ce qui est fondamental dans toute expérience de vie humaine : le langage.



PHOTO ©: MITCHEL LENSINK ON UNSPLASH

III/ LA MARQUE PSYCHIQUE : LE TRAUMATISME EN QUESTION

Nous poursuivons notre réflexion sur les traces psychologiques laissées par ces cas de violences portant atteintes aux limites du corps et du psychique, du singulier et de l'appartenance collective. Nous souhaitons reprendre cette phrase que nous avons nommée en appui sur les travaux étudiés. Celle de l'insistance sur la répétition des chemins funestes vers la mort en y considérant que cette dernière se passerait ailleurs et bien différemment que sur un corps sans vie. L'idée que par les violences actées par un-e autre, il y aurait le tracé d'un chemin que, communément, l'humain ne souhaite pas et se refuse d'emprunter. Le tracé des « édifices » d'une souffrance innommable reposant sur un préalable de déconstruction.

La mort est ailleurs

Il s'impose à nous de porter une réflexion sur la gravure des souffrances infligées à l'histoire collective et à la fois singulière de l'humain. Ce dernier demeurant avec l'actualité de la présence d'un mal passé en dépit de l'absence de celle ou celui l'ayant attenté. La démarche qui consiste à considérer la notion de trace face aux événements traumatiques collectifs « *souligne l'inscription dans la culture et dans l'histoire* » [30]. M. Viñar propose d'ajouter que « *la marque restitue, en revanche, la dimension polyvalente de l'expérience douloureuse, aussi bien dans le sens d'un handicap ou séquelle que dans celui de la créativité. Plutôt que de cerner cette question comme pathologie du sujet, il faut la poser en tant qu'usure et écroulement du lien social* » [31].

En se dégageant d'un aspect pathologique des vécus traumatiques de la personne, l'accent est mis sur la notion d'un effondrement du lien dont la qualité a été détérioré dans le temps par l'usure.

Dans ces cas de violences telle que la torture, comme nous l'avons vu, la détérioration du lien inscrit la marque d'une parole placée sous silence. Il est possible d'y considérer l'un des aspects de la trace psychique qui fait « mal » dans un vide de soi à soi-même. Autrement dit, dans une dynamique des processus psychiques manifestée par un retrait à soi-même face à la scène des violences pour ne plus sentir l'effroi et l'horreur qu'elle convoque [32]. L'enjeu dommageable s'observe également dans l'éprouvé de la solitude qui guette par une cassure de la relation au monde et à autrui [33]. Cela marque en certains points une cassure du sens pour laquelle la voie a été ouverte par la fragmentation du lien et des garants qui le constituent. Soit l'« *éradication* » des « *référents identitaires* » [34] dans ces contextes de violences. Ensuite, le lien possible entre la marque et l'usure est intéressant en ce qu'il cible l'altération prolongée faisant trace. Cette insistance sur la répétition des chemins funestes vers la mort. Une mort qui se passe ailleurs, quelque part en soi... mais qu'en savons-nous ? Une mort qui a lieu pour le psychisme mais pas pour le corps [35], et qui marque la rupture d'une continuité des rapports entre les deux par la violence des effractions sous les vécus d'anéantissement et de terreur.

D'ailleurs, là où l'expérience humaine a été rompue en plaçant la parole sous silence en contexte de violences collectives passées, certains exemples montrent que la survenue d'une violence nouvelle dans l'actualité du lieu d'habitat, même pour la descendance, peut amener une « *remémoration* » et impulser une transgression à l'égard du silence qui régnait [36]. Autrement dit, rompre le silence pour et à soi-même dans un travail de traduction de l'indicible en soi, par l'écriture, parfois la peinture, pour transporter puis transformer la violence inscrite.

La notion de marque psychique n'est alors pas figée dans la fatalité d'une inscription en « *séquelle* », médicalisée sous certains aspects, mais disposerait aussi d'un potentiel de créativité [37].

C'est là l'un des enjeux si aventureux à « approcher » concernant la marque car en certains points, elle concerne les notions de lieu et de lien : « où les souffrances sont-elles adressées ? » pouvons-nous nous demander. Comme si elles demeuraient dans le cimetière intime de l'existence, aux profondeurs de cette dernière, telles des « *cryptes* » pouvant revenir en « *fantômes* », même pour les générations futures, comme le nomment certains auteurs [38]. **Cet aspect encrypté en dépôt aux confins de la pensée, c'est ce à quoi nous faisons en partie référence en nommant les « édifices de la souffrance » infligée par les violences.**

Mais il y a autre chose. Nous parlons de violences en contexte lesquelles ont ensuite impliquées la nécessité en recours de partir vers un ailleurs. Ce mouvement de déplacement de soi, en tant qu'humain marqué par la rupture de la fiabilité du lien à son lieu, c'est-à-dire sa terre et son propre habitat. Là où l'humain fuit et perd sa vie d'avant en demeurant vivant avec l'ombre d'un mal qui ne peut manifestement se détacher de l'Être lui-même. Ici, la violence des autres resterait enfouie dans la pénombre des maux internes des un-e-s, à en créer l'ombre de leurs objets perdus, à en constituer la marque en en traçant les contours de ce qui reste tout autant innommable qu'accablant, et parfois persécutant, lorsque les maux font retour. Serait-elle si douloureuse au risque de se blesser soi-même [39], car les maux de la marque font violences de leur présence en dépit de l'absence de l'agresseur-euse ?

Pourrions-nous entendre ici une dimension encore plus profonde de l'expression « avoir le mal du pays » pour l'humain qui a vécu les violences et les persécutions sur sa terre puis durant son parcours d'exil ?

Nous reprenons donc ici, en rapport à ce « mal » lequel inclut un lien avec le « pays » quitté, pourtant aimé, parfois à vouloir y retourner lorsque les conflits et les drames cesseront, mais gardant au fond l'inscription agissante de la marque du vécu des événements et des actes subis. Suivant notre propos réflexif en appui sur les travaux auxquels nous avons jusqu'ici fait référence, **la marque psychique semble convoquer pour soi le lieu du lien social effondré et à la fois le lien aux lieux des souffrances lesquelles ont nécessité de quitter.**

Dire ici que dans la marque psychique la mort est ailleurs, c'est aussi dire qu'elle est en attente, probablement d'un lieu d'habitat, faute de n'avoir pu prendre entièrement place dans le corps. Une mort elle-même en exil. Nous proposons ici de nommer l'attente d'une trouvaille d'un espace, d'un lieu, pour donner place à ce qui fait souffrance et donc conjuguer pleinement l'expérience humaine d'habiter.

Ainsi, le fil de notre propos se poursuit et il se dessine déjà l'élément majeur de notre mise en question sur le vécu d'encampement à partir des violences subies à savoir : les camps et campements permettent-ils une ouverture à l'accueil des souffrances exilées en donnant un lieu d'habitat et d'expression de l'entièreté de l'existence de chacun-e ? Pour continuer de penser cette mise en question il nous faut nommer un préalable à cette dernière et qui consiste dans la marque psychique telle qu'étudiée. Il s'agit du potentiel de créativité dans la trace comme M. Viñar l'a proposé [40].

Poétique de la marque dans la peinture : quand l'exil habite la toile

Nous avons introduit cette note transversale pour l'O-CR en nommant l'action de *partir* puis notre réflexion nous a conduit à nommer l'expérience humaine d'*habiter*. Le fil de notre réflexion, au détour des associations d'idées par lesquelles nous sommes passés, a un sens et nous y portons un propos ici. Il consiste dans la mesure du possible à trouver un lieu d'habitat à l'expérience humaine et ses marques, impliquant de saisir en soi ce qui a été marquant pour lui donner place dans un travail créateur de traduction.

Le langage artistique de plusieurs artistes peintres ayant vécus l'exil nous convoque autour de cette poétique de la marque. Par exemple, les humanités peintes dans l'œuvre de Frantisek Mertl dit Franta [41] nous font témoins du langage de l'artiste sur leur condition. Il nous convoque autour des tracés du corps en tant qu'enveloppe à l'humaine condition dans ses contours, ses ombres, le dévoilement de soi par la nudité. Mais ce ne sont pas que des corps, l'artiste semble nous traduire, en un espace, la profondeur de l'inscription de l'humaine condition, dans ses drames et les reliefs de ses estompages, ici dans son dynamisme d'habiter la toile avec l'interrogation, peut-être en appel à témoin, sur ce qu'il se passe pour ces humanités figurées.

Quand l'exil habite la toile, c'est aussi ce dont témoigne Olu Oguibe, artiste et intellectuel ayant vécu l'expérience d'être réfugié du fait du contexte de la guerre du Biafra au Nigéria. L'auteur nous partage dans son travail ce qui lui est resté, sa démarche de l'écrire, de créer en essais, en poèmes, en dessins, en aquarelles, le lieu en tant qu'espace d'accueil de la condition qu'est l'exil :

« Plus qu'un mot, l'exil est une condition, un lieu, un savoir, un récit. Surtout, c'est un espace psychique, [...] » [42] dit-il.

À travers les terres de ses créations, Olu Oguibe partage la poétique de la marque laissée par les souffrances d'exil en témoignant qu'il est moins question d'un déplacement géographique que de « *la perte de la liberté de rester sur place* » [43]. Poétique car elle est association d'idées dont il semble que l'impulsion créative puise dans l'inscription de la marque. L'exemple de son œuvre *The Poet and his Mother* mettant en scène l'exilé-e et son foyer sous les représentations du poète et de la mère, comme il les nomme, vient nous traduire par la création l'expérience douloureuse de la déchirure avec la patrie et de la perte de l'enracinement en son sein [44].

Il nous apparaît que le langage de l'artiste nous convoque, probablement par une voie sublimatoire, en témoin de la marque de son exil comme lieu de ses objets perdus... Mais surtout, le lien à la patrie qui loin de mourir demeure sur le terrain « *sûr* » de l'art lequel ouvre les frontières de la « *République de l'Imagination* » [45].

Les mots d'O. Oguibe, empreints de la vitalité qui semble animer sa poétique à l'égard de son histoire à la fois singulière et collective, nous conduisent à citer un dernier passage de son texte *Exil et imagination créatrice* publié en 2005 lequel est en lien avec ses œuvres :

« *Au travers de l'art, l'exilé peut échapper au fardeau des circonstances, et même à la tentation de l'amertume et de la récrimination, et il peut mettre en question, explorer, réfléchir et tenter de se réapproprier des fragments de ce qui est perdu. À travers l'art, l'exilé peut, pour ainsi dire, revenir, en reconstituant le passé et en participant au présent, tout en imaginant un monde neuf. L'imagination créatrice permet à l'artiste de se réapproprier son foyer, de s'y réinstaller tout en étant éloigné, et de vivre ses angoisses et ses vérités [...] Pour faire face à l'exil, l'art et la poésie m'auront servi d'espaces à partir desquels me remémorer, contempler, imaginer, pour transcender enfin l'habituelle souffrance de l'exilé* » [46].

Olu Oguibe, *Exil et Imagination créatrice* (2005)



PHOTO ©: CARL GUDERIAN, P8439 VENICE BIENNALE, ARSENALE, PROFESSOR OLU OGUIBE DISCUSSING YINKA SHONIBARE'S WORK WITH INTERVIEWER

C'est ce potentiel de créativité qui dans la marque se montre fécond à trouver l'habitat, sur fond de toile, pour y mettre ces « *symboles riches de sens* » [47] pour soi et partageables à autrui. La démarche d'une ouverture au dépassement de la souffrance, au-delà de ses frontières, pour tenter de loger ses signifiants dans une réappropriation avec l'expérience humaine par le langage de l'art. Le caractère onirique de l'œuvre témoigne du dynamisme, de la vitalité, de l'accueil par cette « *République de l'Imagination* » [48] à l'égard des déplacements de représentations, lesquelles transportent et traduisent une histoire bien singulière tout autant qu'elle est collective.

Ce potentiel de créativité dans la marque semble alors nous révéler son caractère de mêler histoire et géographie, par la trouvaille et la création de cet espace où peut désormais rester sur place ce qu'il reste à « écrire ».

III/ HABITER LES CAMPS : POUR UNE MISE EN QUESTION DES RAPPORTS ENTRE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET LE VÉCU D'ENCAMPEMENT

Nous avons jusqu'ici tenté de poser quelques repères pour apporter une réflexion à la dimension traumatique des vécus de violences, notamment par le cas de la torture, des personnes exilées. Ces repères mettent autant en avant les aspects destructeurs et douloureux de la marque psychique laissée par les violences que son potentiel de créativité dont il est possible de se saisir par le biais d'un espace qui le permette. Suivant notre réflexion, qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'habiter les camps ?

Dans son expérience des camps de réfugié-e-s en ex-Yougoslavie, Francis Maqueda se demande :

« *comment ouvrir une écoute attentive au fait que, pris dans une même situation, les sujets ne développent pas les mêmes symptômes ? Comment entendre des personnes en particulier alors qu'il y a également une situation globale ?* » [49]. Ce questionnement semble porter dans le fond une interrogation sur les rapports entretenus par l'humain entre le singulier de sa vie psychique et corporelle et le contexte global dans lequel il vit. La question se montre complexe. Elle invite à porter une attention particulière à la pluralité des destins de la souffrance psychique, c'est-à-dire les différentes formes d'expression qu'elle peut prendre, en tenant compte à la fois des parcours de vie singuliers de chacun-e et de cette situation commune qu'elles et ils vivent, tel un lot commun à porter, à savoir celui de l'exil.

Ici, l'exil serait-il un lot commun à porter en groupe, en tant que sujets pris dans cette même situation ? Mais aussi avec la nécessité que pour celles et ceux qui accueillent, il faille rester attentif au fait que chacun-e ne porte pas ses souffrances de la même manière, ne les voit pas et ne les vit pas sous le même angle, n'y répond pas de la même façon qu'autrui ayant parfois vécu le même événement douloureux. Autrement dit, il y a une observation que nous proposons et qui concerne,

suivant ce que nous venons de dire, la capacité de porter sa souffrance à la fois seul-e et en groupe avec l'importance de l'accueil d'autrui. Cela implique de saisir quelque chose de son histoire personnelle, d'interroger la mesure à laquelle il est possible de conjuguer les vécus douloureux à celle-ci sans trop de dégâts pour la continuité de la vie, cela de la manière la plus adaptée à la singularité de son propre parcours de vie.

Alors être attentif aux différences de symptômes face à cette situation globale, telle que nommé par F. Maqueda, ce serait aussi être attentif aux différentes manières dont un vécu douloureux peut se donner à voir et se re-présenter. Souvent par des reviviscences, dans des cas par d'incessants maux de tête en lien avec à la fois les galères du présent et les épreuves du passé. Mais ce serait aussi être attentif au fait qu'il n'y a pas uniquement les souffrances et les violences liées à l'exil, qu'il y a des personnes singulières avec leur histoire passée, présente et faite de perspectives, avec toutes ces choses du quotidien qui ont et continuent de participer à nourrir leur expérience humaine, soit toute cette singularité sur laquelle chacun-e s'appuie pour vivre le quotidien et l'habiter. Ici se dessine une interrogation. Elle concerne la manière dont les vécus peuvent se mettre en sens, dans un lieu qui le permette, un lieu où il est possible d'habiter.

Rappelons-nous de la temporalité des différentes phases migratoires (pré/pendant/post) nommées par l'OMS. Le cheminement de notre réflexion inclut maintenant un autre aspect qui est celui du « *sens de l'identité dans l'espace* » à la mesure que chaque phase « *donne un sens aux étapes précédentes* » pour soutenir la notion d'une « *identité temporelle* » [50]. Alors, qu'en est-il des humanités confrontées à se vivre encampées dans l'espace du camp pour trouver refuge suite à l'enchaînement temporel de leurs vécus ?

Sous ces constats, il va se montrer nécessaire d'interroger les dynamiques d'encampements. La démarche se montre difficile dans la mesure où il existe des formes plurielles de camps. À ce propos, Yasmine Bouagga souligne l'incomplétude de l'image que l'on peut se faire des camps de réfugié-e-s. Elle porte en définition que :

« *Les camps et campements de réfugiés sont des espaces hébergeant des personnes en situation de déplacement forcé, le plus souvent dans un habitat établi dans l'urgence mais susceptible de se pérenniser. Tous les réfugiés ne vivent pas dans des camps, et tous les camps de réfugiés n'ont pas le même aspect* » [51].

L'urgence des camps et campements comme espaces serait une variable à considérer s'il est question d'étudier les dynamiques d'encampements et l'inscription des « *personnes en situation de déplacement forcé* » qui y sont réfugiées. Cette urgence des dynamiques d'encampements dans leur matérialité serait d'autant plus importante qu'elle interroge les rapports entretenus avec la façon pour une personne exilée de se vivre encampée. Sur ces dynamiques d'encampement et de l'expérience migratoire, quelles réflexions ont pu être menées ?

Nous souhaitons revenir sur cet article de Yasmine Bouagga dans lequel elle décrit l'expérience du camp comme une « *urbanité à part* » [52]. Elle met en avant l'ambivalence entre « *lieu de protection et lieu de mise à l'écart* » et, sous l'angle de la dynamique de l'encampement, une organisation dans l'urgence pour mettre en place les services destinés à répondre aux besoins fondamentaux des personnes accueillies. Elle souligne ici la « *croissance brutale* » pour ces urbanités à la frontière [53].

Si la brutalité de la croissance au regard des dispositifs mis en place peut être observable, il faut également noter que ces services ne permettent pas systématiquement de répondre de manière suffisante aux besoins des personnes. L'étude faite par l'Observatoire des Camps de Réfugiés [54] sur le camp de Vial en Grèce en est un témoignage. En l'occurrence sur les limites des services à savoir « *nourriture insuffisante, manque d'hygiène, coupures d'eau, surpopulation, manque de soins médicaux et d'assistance juridique* » [55].



PHOTO ©: FOTOMOVIMIENTO, BANDERA EUROPEA Y BANDERA GRIEGA ONDEAN JUNTAS EN LA ZONA DEL PUERTA EN CHIOS.

Ensuite, l'encampement solliciterait dans sa dynamique d'autres modalités à savoir « *l'exception, l'extraterritorialité et l'exclusion* » [56], telles que nommées par Michel Agier qui désigne ces espaces comme des « *hors lieux* ». Mais ces dits hors lieux sont à la fois des lieux d'attente et dans cette perspective, penser l'habiter n'est pas indépendant de la dynamique des processus. En l'occurrence, le processus migratoire incluant ici la dynamique de l'encampement et possiblement son retentissement sur les processus de la vie psychique mobilisés par l'individu. Des processus lui permettant de se représenter sa situation d'encampement ainsi que la mesure à laquelle il lui est pensable d'y vivre.

Alors comment est-il possible ici d'habiter un hors lieu ? Toujours sur le sujet de l'encampement, Marianne Amar nous apporte un élément de réflexion :

« *La durée, en dépit de l'urgence, y produit partout de la vie ordinaire, mais aussi des mobilisations qui redonnent du sens à ces « hors lieux » et permettent de les habiter, c'est-à-dire de s'en approprier l'espace* » [57].

En appui sur ces propos et dans la démarche réflexive qui est la nôtre, quelle place à l'appropriation subjective de cet espace du camp ? La vie ordinaire produite par la durée en dépit de l'urgence pourrait-elle être comprise comme la tendance humaine à s'adapter, tant bien que mal, à la fois au contexte environnant et aux ressources et services de base qui y sont plus ou moins disponibles et atteignables ? Il semble ici que ce qui est fondamental pour habiter c'est la possibilité de donner du sens au lieu. Mais il nous apparaît que cela n'est permis pour soi-même qu'à partir du moment où il est possible de nouer un lien à ce lieu et cela dans la possibilité de l'investir. Nous souhaitons proposer ici un exemple.

Sur les rapports entretenus entre la vie psychique et le vécu d'encampement, il y a des grands tracas de l'exil, ne concernant pas uniquement les violences, lesquelles embarrassent, pèsent psychologiquement, remplissent la tête pour ainsi dire et qui participent aux souffrances des personnes qui s'y vivent. Nous souhaitons illustrer notre propos à partir du témoignage et des observations de Mohammed Gartoum, médecin colonel et psychiatre, sur son travail thérapeutique avec Ahmed, un jeune garçon qu'il a rencontré au sein du camp de Zaatari en Jordanie [58]. Il renseigne que la demande de rencontre a été initiée par le père du jeune en raison de son inscription progressive dans des conduites de repli sur soi, d'isolement et d'évitement des autres enfants de son âge.



PHOTO ©: UNITED NATIONS PHOTO, ZAATARI REFUGEE CAMP, JORDAN

À la lecture de cette situation clinique entre le psychiatre et l'enfant, nous avons été particulièrement sensible à certains points. D'abord, le silence du premier contact dans la rencontre entre les deux. Ensuite, à l'initiative du psychiatre, l'invitation faite à l'enfant pour « *dessiner ce qu'il a vu avant d'arriver au camp* » [59]

Il observe les tracés de l'enfant, il écoute son récit qui émerge en accord avec les éléments de son dessin, ceux de la guerre et des morts dont le jeune garçon a été témoin. Il porte attention à ce travail de mise en récit qui est à la fois une mise en scène d'une histoire qui à ce moment, et de cette manière durant le travail thérapeutique tel qui est raconté, parviendrait à être partageable. Aussi ce qui a particulièrement sollicité notre attention dans le récit de cette rencontre entre le psychiatre et l'enfant, c'est le moment où ce dernier dessine la maison parentale ainsi que celle des grands-parents. Puis, il s'en suit deux interventions du psychiatre, nous proposons de citer la première :

« Je mets le doigt sur la maison dont il parle. Ahmed se met à pleurer et raconte que tous les jours depuis qu'il est dans le camp, il entend les nouveaux réfugiés raconter les malheurs en Syrie et qu'à chaque fois il imagine que ses grands-parents sont les victimes des exactions dont il entend le récit, qu'ils sont morts » [60].

La seconde intervention concerne une proposition du psychiatre faite au jeune garçon pour qu'il téléphone à ses grands-parents. Si Mohammed Gartoum souligne la spontanéité de sa proposition tout en la remettant grandement en question, il est à noter qu'elle fait suite à une observation de sa part à l'égard du jeune, à savoir que ce dernier fixait son téléphone. Fort heureusement pour cette rencontre entre le psychiatre et le jeune garçon, il y a eu du monde au bout du fil de l'appel téléphonique et ce monde a su répondre en lieu et place des espoirs du jeune. Puis, « Par la suite les visites se sont renouvelées. À chacune d'entre elles, Ahmed appelait ses grands-parents. Son état psychologique s'est amélioré rapidement » [61].

À la lumière de cet exemple, pensons. Au départ d'une rencontre vide de mots, d'une invitation du psychiatre à ce que le jeune dise ses vécus autrement, d'une histoire qui commence à être retracée en dessins et à la fois partagée en récit, puis d'une autre attention et intervention du psychiatre.

Mettre le doigt sur la maison qui est parlée par le jeune garçon. Cela nous évoque que dans la situation d'encampement, la souffrance psychique peut concerner une maison qui a du mal à être parlée. Pourquoi ? Comment ?

Il faudrait déjà savoir de quelle maison on parle et c'est l'un des fléaux de l'exil : celui d'une maison quittée et d'une maison partiellement trouvée car en attente.

Dans ce mal à parler la maison, faisant souffrance, il y a aussi les liens qui ont permis de donner une vie à la maison : la famille.

Alors la douleur pouvant laisser sans mots en contexte du camp, c'est possiblement celle d'un « deuil figé » [62] : à quelle mesure est-il possible ou non de faire le deuil d'un-e proche sans réellement savoir si on l'a perdu ?

D'ailleurs pouvons-nous alors parler de deuil ? Justement c'est difficile d'en parler. C'est difficile de parler d'une perte dont on n'est pas sûr-e. C'est difficile de parler d'une maison dont on ne sait pas si elle existe encore, dans le concret du réel. Qui pourtant existe bien dans la réalité de la vie psychique, et ça tiraille parfois de l'intérieur mais en silence. C'est difficile de parler de la maison lorsqu'on est sans nouvelle d'elle et de celles et ceux qui lui donnent vie, la famille quittée. Dans cette continuité, c'est difficile d'habiter une autre maison, certainement plus encore lorsque cette dernière se trouve à la marge, sans « constructions en dur » [63].

Le lien au lieu quitté n'est jamais entièrement perdu, aussi du fait qu'il concerne les liens interpersonnels qui ont animé ce lieu.

Alors, partir vers l'ailleurs pour connaître un autre monde espéré meilleur, ou tout au moins différent. Les camps permettent-ils cette ouverture sur le monde ? À quoi tendent ces espaces, en théorie transitoires, dans les rapports entretenus avec celles et ceux qui les occupent, qui les habitent ? Quelle compréhension aux possibilités de la vie humaine à habiter dans un environnement transitoire à la frontière ?

En tenant compte des pertes et des maux qui demeurent dans la marque en soi, l'expérience de se vivre encampé-e au quotidien ouvre-t-elle la voie, aussi minime soit-elle, à l'espace où peut désormais rester sur place ce qu'il reste à écrire ?

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] Concernant la définition du terme réfugié-e, nous nous référons à l'article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951.

[2] <https://www.who.int/fr>

[3] WHO, *Public health aspects of mental health among migrants and refugees: a review of the evidence on mental health care for refugees, asylum seekers and irregular migrants in the WHO European Region*, 2016, p. 5, <https://www.euro.who.int/en/health-topics/noncommunicable-diseases/mental-health/publications/2016/public-health-aspects-of-mental-health-among-migrants-and-refugees-a-review-of-the-evidence-on-mental-health-care-for-refugees-asylum-seekers-and-irregular-migrants-in-the-who-european-region-2016>

[4] *Ibid.*

[5] D.W. WINNICOTT, *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Gallimard, Paris, 1971, 1975, p. 188.

[6] <https://www.primolevi.org>

[7] <https://www.medecinsdumonde.org/fr>

[8] Apolline MEYER, « Centre Primo Levi, Médecins du monde, La souffrance psychique des exilés : une urgence de santé publique », *Hommes & Migrations*, 2019/1 (n° 1324), p. 223. DOI : 10.4000/hommesmigrations.8691. URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2019-1-page-223.htm>

[9] <https://www.comede.org>

[10] Arnaud VEÏSSE, Laure WOLMARK, Pascal REVAULT, Maud GIACOPELLI, Muriel BAMBERGER, Zornitza ZLATANOVA, « Violence, vulnérabilité sociale et troubles psychiques chez les migrants/exilés », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 2017, p. 408. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2017/19-20/2017_19-20_5.html

[11] <https://www.euro.who.int/en/home>

[12] WHO, *Public health aspects of mental health among migrants and refugees: a review of the evidence on mental health care for refugees, asylum seekers and irregular migrants in the WHO European Region*, *op. cit.* p. 8

[13] WHO, *Mental health promotion and mental health care in refugees and migrants*, 2018, p. 7, <https://www.euro.who.int/en/health-topics/noncommunicable-diseases/mental-health/publications/2018/mental-health-promotion-and-mental-health-care-in-refugees-and-migrants-2018>

[14] Françoise SIRONI, Raphaëlle BRANCHE, « La torture aux frontières de l'humain », *Revue internationale des sciences sociales*, 2002/4 (n° 174), p. 591. DOI : 10.3917/riss.174.0591. <https://www.cairn-int.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2002-4-page-591.htm>

[15] *Ibid.*

[16] F. SIRONI, *Bourreaux et victimes. Psychologie de la torture*, Odile Jacob, Paris, 1999.

[17] Françoise SIRONI, Raphaëlle BRANCHE, « La torture aux frontières de l'humain », *op. cit.* p. 594.

[18] *Ibid.*

[19] *Ibid.*

[20] D. ANZIEU, *Le Moi-peau*, Dunod, Paris, 1985.

[21] Françoise SIRONI, Raphaëlle BRANCHE, « La torture aux frontières de l'humain », *op. cit.* p. 594.

[22] *Ibid.*, p. 595.

[23] Selon l'expression latine « les paroles s'envolent, les écrits restent ».

[24] Philippe BESSOLES, « Torture et temporalité. Contribution à une sémiologie de « psychose traumatique » », *Cahiers de psychologie clinique*, 2004/1 (n° 22), p. 142. DOI : 10.3917/cpc.022.0141. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-psychologie-clinique-2004-1-page-141.htm>

[25] R. KAËS, « Enveloppes, limites, contenance et transicionalité », in *Le Malêtre*, Dunod, Paris, 2012, pp. 159-174.

[26] Philippe BESSOLES, « Torture et temporalité. Contribution à une sémiologie de « psychose traumatique » », *op. cit.* p. 150.

[27] Françoise SIRONI, Raphaëlle BRANCHE, « La torture aux frontières de l'humain », *op. cit.* p. 597.

[28] Maren ULRIKSEN DE VIÑAR, Marcelo VIÑAR, « La torture : meurtre du symbole », *Lignes*, 1995/3 (n° 26), pp. 142-163. DOI : 10.3917/lignes0.026.0142. URL : <https://www.cairn.info/revue-lignes0-1995-3-page-142.htm>

[29] Philippe BESSOLES, « Torture et temporalité. Contribution à une sémiologie de « psychose traumatique » », *op. cit.* p. 153. Voir également : Françoise SIRONI, Raphaëlle BRANCHE, « La torture aux frontières de l'humain », *op. cit.* p. 592.

[30] M. VIÑAR, « Traumatisme extrême et désymbolisation », in A. Brun et R. Roussillon (dir.), *Aux limites de la symbolisation*, Dunod, Paris, 2016, p. 135.

[31] *Ibid.*, p. 147.

[32] R. ROUSSILLON, « Les situations extrêmes et la clinique de la survivance psychique », in J. Furtos et C. Laval (dir.), *La santé mentale en actes. De la clinique au politique*, Érès, Toulouse, 2005, p. 226.

[33] S. FERENCZI, « Réflexions sur le traumatisme », *Œuvres complètes, IV (1927-1933)*, Payot, Paris, 1982, pp. 139-147.

[34] J. ALTOUNIAN, « Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie ». *Un génocide aux déserts de l'inconscient*, Les Belles Lettres, Paris, 1990.

[35] D.W. WINNICOTT, *La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques*, Gallimard, Paris, 1974.

[36] Janine ALTOUNIAN, « Violence et remémoration », *Libres cahiers pour la psychanalyse*, 2004/1 (N°9), pp. 23-36. DOI : 10.3917/lcpp.009.0023. URL : <https://www.cairn.info/revue-libres-cahiers-pour-la-psychanalyse-2004-1-page-23.htm>

[37] M. VIÑAR, « Traumatisme extrême et désymbolisation », *op. cit.* p. 147.

[38] N. ABRAHAM, M. TOROK, *L'écorce et le noyau*, Flammarion, Paris, 1978.

[39] A. GREEN, « L'angoisse et le narcissisme », *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*, Éditions de Minuit, Paris, 1983, 2007, p. 169.

[40] M. VIÑAR, « Traumatisme extrême et désymbolisation », *op. cit.* p. 135.

[41] Les œuvres de l'artiste sont disponibles sur son site internet : <https://www.franta.fr/index.html>

[42] Olu OGUIBE, « Exil et imagination créatrice », *Politique africaine*, 2005/4 (N° 100), p. 215. DOI : 10.3917/polaf.100.0214. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-4-page-214.htm>

[43] *Ibid.*, p. 214.

[44] Ibid, p. 219.

[45] Ibid, p. 226.

[46] Ibid.

[47] D.W. WINNICOTT, *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, op. cit. p. 189.

[48] Olu OGUIBE, « Exil et imagination créatrice », op. cit. p. 226.

[49] F. MAQUEDA, *Carnets d'un psy dans l'humanitaire. Paysages de l'autre*, Toulouse, Érès, 1998, pp. 137-156. <https://www.cairn-int.info/carnets-d-un-psy-dans-l-humanitaire--9782865866106-page-137.htm>

[50] G. DEVEREUX, *La renonciation à l'identité. Défense contre l'anéantissement*, Payot & Rivages, Paris, 2009, pp. 58-63.

[51] Yasmine BOUAGGA. « Camps et campements de réfugiés », *Historiens et géographes, Association des professeurs d'histoire et de géographie*, 2019, Dossier : Migrations, p. 2. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02364534/document>

[52] Ibid, p. 7.

[53] Ibid, pp. 7-8.

[54] <https://www.o-cr.org>

[55] Mélissa LIMUKA, *Camp de Réfugiés de Vial Grèce*, Observatoire des Camps de Réfugiés, 2021, p.14., <https://www.o-cr.org/wp-content/uploads/2020/10/Vial-Grece.pdf>

[56] Michel AGIER, « L'encampement du monde », *Plein droit*, 2011/3 (n° 90), p. 23. DOI : 10.3917/pld.090.0021.

[57] Marianne AMAR, « Habiter en exil », *Hommes & Migrations*, 2018/4 (n° 1323), p. 65. DOI : 10.4000/hommesmigrations.7275. URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2018-4-page-55.htm>

[58] Mohammed GARTOUM, « Dans un camp de réfugiés », *Inflexions*, 2018/1 (N° 37), pp. 35-40. DOI : 10.3917/infle.037.0035. URL : <https://www.cairn.info/revue-inflexions-2018-1-page-35.htm>

[59] Ibid, p. 39.

[60] Ibid.

[61] Ibid.

[62] Pour reprendre la formulation, voir : F.D. CAMPS, « La perte : un opératoire psychique fondamental », in J. Jung et F.D. Camps (dir.), *Psychopathologie et psychologie clinique. Perspectives contemporaines*, Dunod, Paris, 2020, p. 83.

[63] Yasmine BOUAGGA. « Camps et campements de réfugiés », op. cit. p. 8.